

MESDAMES ET MESSIEURS LES BENEVOLES, INTERVENANTS EXTERIEURS

N/Réf. : 043/2020-SB/JR

Objet : Déconfinement sécurisé

Châtillon sur Indre, le 25 juin 2020

Madame, Monsieur,

Suite à l'annonce de Monsieur le Président de la République, je vous informe que l'établissement met en place un déconfinement sécurisé.

Concrètement, cela signifie que vous pourrez, à compter du 29 juin 2020, intervenir 7 jours sur 7 entre 13h00 et 17h00 au sein de l'établissement.

Toutefois, le danger épidémique n'étant pas encore totalement écarté, les mesures de sécurité suivantes devront être rigoureusement observées :

- Port d'un masque chirurgical par chaque visiteur et par vous-même;
- Lavage des mains avant et après la visite au moyen d'une solution hydro alcoolique;
- Respect d'une distanciation d'au moins un mètre avec les autres personnes;
- Limitation à 2 intervenants dans le bâtiment mais pas de limitation pour les visites à l'extérieur des bâtiments.

A ce titre, une attestation sur l'honneur d'engagement au respect absolu des gestes barrières est à signer avant toute intervention au sein de l'établissement (voir annexe).

Ces mesures d'assouplissement ne sont possibles qu'en raison de l'absence de cas avéré ou même suspecté de COVID19 au sein de l'établissement. Si un tel cas venait à être identifié dans les prochains jours, les interventions "libres" seraient à nouveau suspendues, et un reconfinement partiel ou total réinstauré conformément aux directives ministérielles.

Il est de la responsabilité de chacun, intervenant extérieur ou bénévoles, d'éviter cette situation par un respect strict des mesures barrières précédemment décrites.

Certain de votre compréhension je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur,

signe

S. BARRAT